Immobilier : déclaration d'acquisition de biens à l'étranger

Par Visiteur

Bonjour,

Si un jour je veux acquérir une ou plusieurs maisons à l'étranger,devrai-je la ou les déclarer en France au trésor public?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Si un jour je veux acquérir une ou plusieurs maisons à l'étranger,devrai-je la ou les déclarer en France au trésor public?

Qu'entendez vous par déclarer au trésor public?

En effet, si les immeubles sont détenus à l'étranger, les impôts relatifs à cet immeuble (foncier et habitation) sont normalement payés dans cet autre état et n'ont donc pas à être déclarés en France.

En revanche, ces immeubles sont biens pris en compte dans le cadre de l'impôt sur la fortune en France.

Très cordialement.